



Succession maison

Par Elsa6844

Bonjour,
Propriétaire de ma maison avant la rencontre avec mon compagnon, nous souhaitons faire un contrat de mariage en séparation de biens mais ayant des enfants d'un premier lit de part et d'autre je ne désire pas donner à mon futur mari 1/4 de ma maison car nous avons des enfants d'un premier lit chacun de notre côté ..j'aimerais qu'il ait juste l'usufruit que faut il faire ?

Par ESP

Bonjour, bienvenue
Votre solution se trouve dans l'établissement d'un testament.

Par Elsa6844

Que faut il stipuler dans ce testament pour être sure que mon futur conjoint n'est que l'usufruit ?

Par yapasdequoi

Vous écrivez "Je veux que que mon futur conjoint n'est n'ait que l'usufruit"
Et vous demandez à votre notaire de conserver votre testament.

Par Elsa6844

Merci pour vos réponses
Bon WE

Par isernon

bonjour,

pour la rédaction du testament, je vous conseille de consulter un notaire afin d'éviter les clauses ambiguës ou inapplicables.

comme vous avez chacun des enfants non communs, il serait prudent d'établir un testament authentique, plus difficilement contestable.

salutations

Par JackT

bonjour,
après mariage, vous pouvez établir une donation entre époux, dans laquelle il sera indiqué "l'usufruit"
à défaut de disposition c'est effectivement 1/4 en pp au profit du conjoint en présence d'enfants d'une précédente union
le notaire vous expliquera en détail les droits du conjoint
cordialement